***SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2014***

(convocation du 03/04/2014)

L’an deux mil quatorze, le mercredi neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

***ETAIENT PRESENTS*** : Mr AGNES Jean-Noël, Mr BELLAIL Rémi, Mr BRIENS Dominique, Mr DUREL Sébastien, Mr FEREY Jean-François, Mr FREMOND Hervé, Mr GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mr HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, Mme HERMAN Marie-Laure, Mme JACQUES Nadia, Mr LEROUX Jacques, Mr MARIE Marcel, Mr OUITRE Florian.

A été nommé comme secrétaire de séance : Monsieur OUITRE Florian.

***Ordre du jour de la séance***

1. Indemnité du Receveur Municipal
2. Carte communale
3. Préparation du budget primitif 2014
4. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en commençant par un rappel des sujets évoqués lors de la dernière réunion du conseil municipal afin que les nouveaux conseillers municipaux soient au courant des différents dossiers en cours :

* Vente terrain jouxtant le parking de la boulangerie
* Demande de rétrocession du petit terrain Gorregues
* Plateau sportif – finitions
* Vote des subventions, Mr le Maire donne la répartition
* Plateau surélevé : zone 30 et achat de panneaux de signalisation
* Acquisition chauffage de l’église – tuyau en attente
* Redécoupage des cantons
* Internet – un poteau sera installé à la déchetterie
* Communauté de Communes – installation de panneaux pour situer le patrimoine
* Chemin de Maudouit – travaux terminés.

***CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL***

Le conseil municipal,

VU l’article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat,

VU, l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU, l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

* De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et
* D’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100% par an
* Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Lydie PERROT-LAMBERT
* De lui accorder également l’indemnité de confection des documents budgétaires.

***CARTE COMMUNALE***

Monsieur le Maire remet au conseil municipal les plans de la carte communale approuvée le 15 décembre 2005 ainsi que le déroulement des opérations en cas de révision de la carte communale. Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune doit se mettre en conformité avec le SCOTT, qu’à ce jour des terrains constructibles n’ont donné lieu à aucun projet et qu’afin d’amortir l’assainissement collectif il serait judicieux de rendre constructibles de nouveaux terrains. Après en avoir délibéré,

VU le Code de l’urbanisme et notamment son article l.124.2

VU la carte communale approuvée le 15 décembre 2005

Le Maire entendu,

Le conseil municipal,

DECIDE :

* De procéder à la révision de la carte communale,
* Autorise le Maire à lancer une consultation en vue d’un marché de prestations intellectuelles pour l’élaboration de la carte communale et approuve les modalités de publicité, à savoir publication dans le B.O.A.M.P.

Un courrier sera adressé à tous les propriétaires qui ont un terrain actuellement constructible.

Monsieur le Maire a évoqué le cas « GORREGUES » en précisant que plusieurs courriers lui ont été adressés afin de connaître l’état d’avancement de son projet de lotissement.

***PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2014***

Monsieur le Maire a remis les documents nécessaires à la préparation du budget primitif pour la commune, le C.C.A.S et l’assainissement.

Des explications ont été données afin de mieux comprendre un budget communal.

Le conseil municipal a étudié attentivement la section d’investissement, les impôts locaux, les emprunts et la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif sera soumis au vote le mercredi 23 avril 2014 à 18h30, en présence de Madame le Receveur Municipal.

***BANQUE ALIMENTAIRE***

Madame Marie-Claire GAMBILLON a donné le compte rendu de la journée d’aujourd’hui concernant la distribution de colis par la Banque alimentaire car cette fois c’était la commune de GRATOT qui était organisatrice.

***COMMISSION DES CHEMINS***

Monsieur le Maire évoque le problème de Monsieur Michel DELAROQUE qui désire une sortie de sa parcelle sur le chemin du village Godefroy. La commission des chemins décide de se rendre sur les lieux vendredi 11 avril à 10h45.

***TELETHON COMMUNAUTAIRE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’assemblée générale du téléthon est fixée au 16 avril.

Le conseil municipal décide de désigner Madame Anne HAREL et Monsieur MARIE Marcel délégués titulaires et Monsieur Jean-Noël AGNES délégué remplaçant pour représenter la commune à cette association.

***CANTINE SCOLAIRE***

Madame HAREL informe le conseil municipal que quelques parents ont émis des réclamations concernant la discipline et certains menus à la cantine.

Madame HAREL précise que le personnel est chargé de recenser les menus non appréciés par les enfants et évoque le problème d’organisation du personnel. Elle propose que les membres se déplacent à la cantine pendant les repas afin d’observer son fonctionnement et d’envisager avec les personnels des moyens pour mieux faire respecter les règles de discipline.

***AGENCE DE MONSIEUR L’HERMITTE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’Architecte des Bâtiments de France se déplace en mairie le mardi 15 avril afin d’étudier la demande de permis de construire de Monsieur L’HERMITTE pour la création de son agence dans l’ancienne boulangerie. Monsieur le Maire demande à quelques membres du conseil municipal de l’accompagner à cette réunion ; Mme GAMBILLON, MM AGNES et MARIE se proposent.

***LAVOIR DE LA COQUE FONTAINE***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des réclamations concernant l’entretien du lavoir et des déchets entreposés autour et dedans.

Le conseil municipal décide que l’employé communal procède au nettoyage.

***CHEMIN DE LA COQUEFONTAINE***

Les habitants du village de la Coquefontaine se plaignent de la vitesse excessive d’un usager du chemin ; un courrier lui sera adressé afin de le convier à réduire sa vitesse et de le transmettre aussi à ses visiteurs qui eux aussi roulent en moto ou auto à vive allure, ce qui rend dangereux ce chemin emprunté par les randonneurs et les enfants du village.

***DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS***

Monsieur AGNES informe le conseil municipal qu’il convient de renouveler les commissaires suite aux élections municipales. Il est demandé de donner une liste de propositions comprenant 12 membres titulaires et 12 membres suppléants dont 4 membres hors commune, ensuite la direction départementale des finances publiques de la Manche désignera les commissaires ; 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

Sont proposés :

**TITULAIRES** : Mme FREMOND Sylvie, Mme GUILLOTTE Bernadette, Mr JULIENNE Lionel, Mr LEMENAGER Guy, Mr DUREL Sébastien, Mme LECAUDEY Marie-Claude, Mr GHILIANI Jean-Luc, Mr LEGLINEL Gérard, Mr LEMIERE Gilbert, Mr L’HERMITTE Richard, Mr TIPHAIGNE Gérard (COUTANCES), Mr HEURTAUX Jacques (ORVAL).

**SUPPLEANTS** : Mr FAVRAIS Jean-Louis, Mr MARIE Marcel, Mr AGNES Jean-Noël, Mr BRIENS Dominique, Mr HOUIVET Guy, Mr TIPHAIGNE Eric, Mr ROBINE Daniel, Mr VOISIN Michel, Mme LERIVEREND Elisabeth, Mr LEMONNIER Jean-Claude, Mr LEBRUN David (COUTANCES), Mr DAUVIN Jean-Pierre (SAINT MALO DE LA LANDE).

***CIMETIERES***

Mr MARIE demande que l’employé communal procède d’urgence au désherbage des cimetières, remette du gravier et enlève les déchets stockés.

***ELECTIONS EUROPEENNES***

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à la tenue du bureau de vote pour les élections européennes. Un document est remis à chacun afin d’expliquer la tenue d’un bureau de vote.